

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Campeau

<https://www.cadre21.org/membres/d7bdb2d81a33d7f5dcfa1174>

Date d'obtention : 2020-12-14 18:28:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer tant l'auteur que la victime afin qu'il s'implique dans le processus. Agir avec bienveillance, évaluer la situation à l'aide de la grille. On tente de limiter la propagation et respecter la vie privée des élèves impliquer en rencontrant les jeunes seuls. Déterminer après la collète d'information, si nous sommes devant un acte malveillant ou impulsif. Si malveillant contacter la police et ne pas parler au jeune investigateur. Déterminer avec les policiers de quand ils vont communiquer avec les parents du jeune investigateur et autres personnes concernées. Toujours en se référant à la trousse, s'il s'agit d'un acte impulsif, rencontrer le jeune investigateur afin de clarifier ses intentions. Remplir la grille d'évaluation d'incident avec l'auteur, la victime ainsi que les autres élèves rapidement (évitée la propagation des photos). Consulter les règles et politiques de l'établissement ainsi qu'examiner disposition du Code criminel dans la trousse. Confisquer les cellulaires si la situation comporte de la possession ou diffusion de pornographie juvénile. Déposer les téléphones fermés au préalable par le jeune et les déposer dans un sac sceller qui sera remis au policier. Contacter le policier préventionniste affilié à notre établissement. Informer les parents des jeunes impliquer de la procédure, expliquer le protocole et les rassurer sur la suite des évènements.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De toujours se référer à la trousse afin d'être bien guidé. Avec la trousse on ne peut se tromper. Je n'avais pas pensé qu'un élève peu ne pas collaborer. En fait, c'est dans son droit, on avise les policiers. Il faut toujours valider les faits de chacune des personnes impliquées. Il y a aussi le fait que l'élève investigateur peut avoir déjà eu recours à une intervention de sextage. Il ne faut pas se laisser influencer, on suit la trousse SEXTO et ses étapes. Peu importe, on ne regarde pas les images alors, on n'a pas à juger si c'est de la pornographie juvénile ou pas, on poursuit notre intervention. Si nous avons affaire avec un investigateur majeur, on poursuit notre intervention SEXTO et contacte les policiers. Aussi même s'il y a du développement avec d'autres élèves face à une situation traitée, on n'est pas mandataire du service de police, ce n'est pas à nous d'intervenir. Je me rends compte aussi que plusieurs élèves peuvent être rencontrés pour remplir la grille d'évaluation afin d'avoir un portrait juste. Il se peut aussi que d'autres élèves d'autres écoles soient impliqués. De plus, je n'avais pas pensé que les médias, journaliste puisse vouloir avoir de l'information. Les trois cas nous amènent à voir toutes les facettes que l'on peut rencontrer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, c'est la discussion avec les parents. La façon d'amener le sujet. Faire attention pour ne pas divulguer des informations qui ne respectent pas l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués. Par exemple, dans le cas pratique 3, il s'agit d'élèves homosexuels. Il faut être vigilant, surtout si les parents ou autres élèves ne sont pas au courant. Mais je trouve très rassurant de suivre les étapes de la trousse. Selon moi, la trousse nous rend confiants dans nos interventions, car on a une démarche à suivre qui nous protège aussi.